



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 9 octobre 2012

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 20h00

Appel: 43 membres présents, 10 membres excusés - Le quorum est atteint: 81%

Excusés
Laurence Bermejo Dubois
Pierre-François Charmillot
Fabio Di Sanza
Dimitri Deyhle
Joëlle Gentile
Richard Lecoultre
Philippe Rosset
Catherine Safi
Pascale Vollenweider
Nicolas Walter

Ordre du jour

1. Assermentation
2. Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2012.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité: Communiqué N° 11.
5. Election deuxième vice-présidence du Conseil communal.
6. Election d'un membre à la Cogest (rose-vert).
7. Dépôt du préavis municipal N° 31 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal 2012 à 2016. Traité par la Cofin.
8. Dépôt du préavis municipal N° 32 – Octroi d'un droit de superficie au Maupas en faveur de la SCHR – Société Coopérative d'Habitation de Rolle. Nomination de la commission ad hoc.
9. Dépôt du préavis municipal N° 33 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la transformation de la Cure de Rolle. Nomination de la commission ad hoc.
10. Dépôt du préavis municipal N° 34 – Demande d'un crédit pour la rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie. Nomination de la commission ad hoc.
11. Préavis municipal N° 29 – Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
12. Préavis municipal N° 30 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013 – Rapport de la Cofin et prise de décision.
13. Divers et propositions individuelles.



La présidente ouvre la séance par l'assermentation de M. Christian Flühr en remplacement de Mme Julie Micello, démissionnaire, puis passe à l'approbation de l'ordre du jour.

M. Barras, à propos de l'ordre du jour, demande la suppression du point 12 en raison de la taxe au sac sur laquelle le Conseil n'a pas encore statué.

M. Paley appuie M. Barras par souci de transparence.

M. Peter incite les conseillers à ne pas reporter le point 12 et donc à prendre une décision ce soir.

M. Micello souligne qu'il est possible de demander un délai exceptionnel selon « La Licom ».

Mme Schmutz rétorque que ce délai a déjà été utilisé, que la Cofin a bien travaillé sur ce préavis et elle insiste pour que décision soit prise le soir-même.

M. Goël prend la parole pour signifier que la Municipalité ne peut pas accepter un report sachant que la commune est tenue par le délai indiqué par la préfecture, à savoir le 2 novembre.

Mme Choulat Pugnale a de son côté pris contact avec « Le SECRI » qui lui a confirmé qu'un délai, sur demande, était envisageable.

M. Peter confirme qu'il tient absolument à ce que ce point 12 soit traité lors de la séance puisque le rapport a été établi et remis.

M. Paley répète qu'il faut plus de temps pour étudier ce point, par rapport à la taxe pas très sociale qu'est la taxe au sac.

M. Veyrassat demande quelles seraient les incidences d'un report sur l'élaboration du budget.

M. Goël répond que cela n'aurait pas d'incidence car le budget a été bouclé l'après-midi même et qu'il est stabilisé.

La présidente passe au vote sur la modification sur l'ordre du jour, 1/5 du Conseil étant d'accord sur l'entrée en matière. Le résultat du vote est que le point 12 de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil, 22 conseillers ayant voté pour, 19 ayant voté contre et 1 s'étant abstenu.

2. Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2012.

Le procès-verbal est à l'unanimité accepté tel que présenté après remplacement de Mme Bermejo Dubois par Mme Safi en page 80.

3. Communications de la Présidente.

La Présidente fait lecture de deux courriers de démission; Mme Céline Ehrwein Nihan démissionne de son poste de membre de la Cogest; Mme Julie Micello démissionne de son poste de conseillère communale.

4. Communications de la Municipalité.

M. Jaquet répond à l'interpellation de Mme Bermejo Dubois à propos des horaires de bus et des horaires scolaires en expliquant que cette interpellation a été relayée au conseil intercommunal de l'Aspaire qui est responsable de toutes formes de renseignements, que c'est à ce conseil que les parents ou les conseillers doivent s'adresser. Il passe ensuite à la projection d'une présentation chiffrée et illustrée comme suit:

Les mesures prises par le Comité directeur:



- 1- Conserver les conteneurs de la crèche provisoire.
- 2- Prélever par voie budgétaire une somme de Fr. 100'000.-
- 3- Proposer une offre d'accueil selon des modules au choix.
4. Renforcer le personnel du restaurant scolaire.
5. Renforcer l'encadrement des devoirs surveillés.
6. Développer l'offre socioculturelle.
7. Engager un-e coordinateur-trice de l'offre d'accueil.

Un calendrier a été établi, du moment où les parents reçoivent l'offre modulaire (12 octobre 2012) jusqu'à la fin de l'analyse de la période d'essai (relâches 2013), sachant que l'offre débutera le 10 décembre.

Un bref questionnaire adressé aux parents à la rentrée scolaire du mois d'août dernier a fait ressortir les éléments suivants:

- Les parents souhaitent une offre gratuite.
- La demande réelle n'excède pas 100 enfants quotidiennement.
- Le prolongement de la journée scolaire à 16h30 demeure un problème pour certains parents, mais la nouvelle LEO offre la possibilité de ne libérer les enfants qu'à 17h00.

Pour les élèves de la 5^e année à la 9^e année, des activités sont proposées de 11h30 à 13h55 selon 5 modules:

- Module 1, cours facultatifs (45 min.) – Chant, théâtre, badminton, etc...
- Module 2, devoirs surveillés (45 min.) – Surveillance par une personne agréée
- Module 3, repas scolaires (45 min.) – Au restaurant scolaire provisoire du collège des Buttes
- Module 4, socioculturel (45 min.) – Centre socioculturel SESAME, bibliothèque, cours privés, etc.
- Module 5, temps libre (45 min.) – Elèves autonomes, sans surveillance

Ces mesures sont applicables pour une durée déterminée par:

- Un changement des horaires de transport
- Un changement des horaires scolaires
- La mise en service de nouvelles infrastructures

Le personnel des restaurants scolaires sera renforcé ainsi que l'encadrement des devoirs surveillés, le public sera sollicité pour étoffer l'offre socioculturelle. A noter qu'un certain engorgement dans le périmètre du Martinet est prévu car des parents ont déjà annoncé qu'ils amèneraient leurs enfants en voiture, au vu des horaires de bus non efficients à leurs yeux.

M. Goël, à propos de la dernière partie de l'interpellation de Mme Bermejo relative à l'impact de la circulation à Rolle aux heures de sortie des classes, relève que de toute façon la circulation à Rolle n'est guère aisée. C'est pour cette raison que pour les élèves des travaux sont en cours aux arrêts de bus avec rebroussement. Ceci leur permettra de venir par le chemin qui longe le cimetière et les places de sport et d'accéder aux bus de façon sécurisée car il n'y aura plus de prise, comme aujourd'hui, sur les chemins annexes ou devant l'école. Il y également un certain nombre de places de parc dans le secteur des écoles: devant les Buttes 24 places et 41 places vers le bâtiment de la société coopérative du côté des terrains de sport ainsi que des places le long du cimetière. Les parents sont toujours tentés de s'arrêter devant la porte de l'école, ce qui est illustré par le fait que récemment, un matin entre 07h45 et 08h00, pas moins de 100 véhicules se sont arrêtés pour déposer des enfants. Il faudra que les parents s'habituent à ce que les enfants se rendent à l'école à pied.



M. Echenard annonce qu'une présentation archéologique par Mme Laurent, archéologue engagée pour les travaux de la rue du Port / ruelle des Halles, ouvrira le prochain conseil qui débutera à 19h30.

L'EVAM a fourni 2 jeunes requérants d'asile logés à Coppet, qui travaillent du mardi au jeudi au service de la voirie. Ces deux jeunes, qui travaillent beaucoup, sont appréciés par le personnel de la voirie.

Le Green Bus n'effectuera bientôt plus qu'un seul trajet dans Rolle et il ne se rendra plus à l'hôpital (la ligne de Perroy fera la desserte par un bus chaque heure du lundi au dimanche – toutes les deux heures le dimanche). Aux heures de pointe, le Green Bus ira dans l'ouest rollois pour chercher les enfants aux Vernets, à Dully et assurera la desserte à la demi-heure dans les villages entre Luins et Tartegnin. M. Echenard passe en revue les divers horaires et trajets de bus supplémentaires, sachant que les augmentations de trajets ne coûteront rien de plus à la commune de Rolle grâce à des négociations serrées. Pour les transports scolaires à la place de rebroussement appelée «La Prairie», actuellement 12 bus s'y rendent par jour et dès le 10 décembre ce sera 22 bus scolaires qui y transiteront durant la journée plus les bus «normaux». Chaque élève recevra une planification détaillée des arrêts et des horaires le 12 novembre. L'idée de base est qu'une bonne desserte pour les enfants dissuadera les parents d'aller les chercher ou de les déposer en voiture. Cette planification est téléchargeable depuis divers sites internet tels que celui des communes concernées, du SESAME, de l'ASPAIRE.

M. Hay relève la qualité des communications municipales et relève, à propos des cours facultatifs proposés aux élèves de 6^e et de 7^e, qu'ils ne sont qu'au nombre de deux. Il invite le conseil de direction et le collège à fournir une meilleure offre. Il déplore également que le provisoire, à savoir les containers, soit conservé.

M. Jaquet admet que conserver ces containers n'est pas la solution idéale mais cela est dû au retard pris dans la construction des infrastructures; la commune est à présent victime d'une douzaine d'années de tergiversations quant à la création de l'association scolaire et ce genre de discussions ne l'étonne guère. La capacité de la crèche Barcarolle II qui offre 36 places d'unités d'accueil pour écoliers est insuffisante et déjà aujourd'hui il faut trouver des solutions pour y palier. Il faut également trouver où loger le SESAME, les scouts, la coordinatrice de l'accueil familial de jour; la recherche de locaux est incessante. En ce qui concerne les cours facultatifs, le Codir n'a pas de droit de regard sur l'offre qui effectivement est insuffisante. La question est de savoir de quelle manière l'école qui a mis en place la LEO suivra les conséquences de ses décisions et comment elle accompagnera le politique dans ses revendications.

M. Buvelot approuve les cadences aux 30 minutes et les explications de M. Echenard vont dans le bon sens.

Mme Byrne Garelli informe qu'un courrier a été reçu de la part du Canton, courrier qui approuve sans réserve le PPA Port Ouest. Elle attire l'attention des conseillers sur le plancher de la salle du Conseil qui a été imprégné à l'huile de lin et sur les deux drapeaux vaudois disposés derrière les pupitres.

Mme Tecon annonce que le mardi 27 novembre une présentation sur l'urbanisme à Rolle aura lieu au Casino dont les grandes lignes sont les plans de quartiers, les grands projets et les prévisions à l'horizon 2030.

5. Election deuxième vice-présidence du Conseil communal.

La candidature est la suivante:

M. Christian Hochstrasser (UDC). Aucune autre candidature n'est proposée.

Le vote à bulletins secrets montre le résultat suivant: 28 oui, 8 blancs, 7 voix éparses.

M. Hochstrasser est donc élu à la 2^e vice-présidence du Conseil.



6. Election d'un membre à la Cogest (rose-vert).

En remplacement de Mme Céline Ehrwein Nihan démissionnaire, il a été reçu la candidature de M. Jürg Schmutz. M. Schmutz est élu à la Cogest à une très large majorité par un vote à mains levées.

7. Dépôt du préavis municipal N° 31 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal 2012 à 2016.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

8. Dépôt du préavis municipal N° 32 – Octroi d'un droit de superficie au Maupas en faveur de la SCHR – Société Coopérative d'Habitation de Rolle.

Les membres de la commission sont les suivants:

Mme Bermejo Dubois, présidente ; M. Peter, rapporteur ; Mme Truc, MM. Dos Santos, Nicolo, Schatzmann, Damond, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

9. Dépôt du préavis municipal N° 33 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la transformation de la Cure de Rolle.

Les membres de la commission sont les suivants:

Mme Ehrwein Nihan, présidente ; M. Bédert, rapporteur ; Mmes Schmutz, Vollenweider, MM. Beck, Buvelot, Rosset, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

10. Dépôt du préavis municipal N° 34 – Demande d'un crédit pour la rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie.

Les membres de la commission sont les suivants:

Mme Choulât Pugnale, présidente; M. Schmutz, rapporteur; Mmes Safi, Guisan, MM. Bréchon, Monod, Rosset, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

M. Roland, en tant que représentant des verts libéraux et de Mme Safi absente, déplore que les séances de commission soient fixées de façon autoritaire, sans consensus, et réclame une nouvelle date pour la première séance de travail de la commission.

M. Schatzmann explique que le Conseil a décidé de procéder ainsi, avec une date fixée à l'avance, car les membres qui se proposent ont ainsi le moyen de savoir s'ils sont disponibles à la date prévue.

M. Roland estime que cette manière de faire est particulièrement injuste car certaines personnes sont de facto écartées. Il serait plus démocratique de gérer les dates de séances par des outils informatiques.

M. Peter confirme qu'effectivement le Conseil en a décidé ainsi afin de pouvoir avancer dans les rapports. Après réception d'un préavis, une commission est nommée, en fonction des disponibilités des conseillers à la date annoncée.

Mme Choulât Pugnale, en tant que présidente de la commission, est d'accord de faire une exception à la règle et de déplacer la date de la première séance, en fonction de l'accord des autres membres, accord qu'ils refusent.



Mme Byrne Garelli ne veut pas courir le risque de retarder le traitement du rapport et ainsi passer à côté des montants portés au budget. Le Casino mérite sa rénovation. Elle ne veut pas non plus que le rapporteur soit sous pression, sachant qu'il faut que cet objet soit traité le 13 novembre.

M. Bréchon indique à M. Roland qu'il peut présenter une interpellation lors d'un prochain conseil s'il désire que le Conseil se redéfinisse par rapport aux dates des séances de commission.

M. Buvelot estime qu'il n'est pas utile de remettre en cause une procédure décidée par le Conseil. Pour sa part, il trouve cette façon de faire très efficace et elle permet d'avancer rapidement.

M. Hochstrasser appuie M. Roland et le félicite de sa proposition pour que les dates soient établies par des moyens informatiques.

M. Hay estime que l'on perd du temps en discussion de procédure et que fixer une première date à l'avance est basique; cela permet de recruter les conseillers disponibles à cette date et les séances suivantes sont choisies de manière informatisée.

11. Préavis municipal N° 29 – Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Schmutz, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

La présidente ouvre la discussion et la referme aussitôt pour passer au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 29 de la Municipalité du 16 août 2012,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.- pour l'étude du réaménagement de la route des Quatre-Communes, tronçon intermédiaire entre les voies CFF et l'avenue du Jura
2. d'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte No 4300.5010.17 intitulé « Etude pour le réaménagement de tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes ».
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur un an, dès la fin de l'étude.

Le Préavis N° 29 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 9 octobre 2012



12. Préavis municipal N° 30 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013 – Rapport de la Cofin et prise de décision

Le traitement du préavis est reporté à la séance du 13 novembre, selon décision prise en début de séance.

13. Propositions individuelles et divers.

M. Hay, à propos des finances de la Commune, remarque qu'elles ont bouclé sur un déficit technique qui a été amorti par prélèvement sur les réserves et recettes extraordinaires, le résultat ayant été un léger boni à la fin de l'année. Cela cache un manque de recettes et le moment ne serait pas bien choisi pour baisser le taux d'imposition. Il attire l'attention de la Municipalité sur le fait que la taxe poubelle est fiscalement neutre et que quelque chose doit se passer ailleurs pour compenser ce prélèvement supplémentaire. Il aimerait que la Municipalité rende visible le fait qu'elle entreprend des économies, non pas en renonçant à des projets pharaoniques mais en transformant des projets susceptibles d'être pharaoniques en des projets plus raisonnables. Par exemple, des toilettes avaient été prévues à côté du Château pour un coût d'un demi-million; M. Hay avait alors entrepris un inventaire des toilettes existantes et s'était aperçu qu'elles étaient propres et tout à fait utilisables. Pourquoi ce projet alors que l'existant est satisfaisant? A propos des ouvrages scolaires, il y a quelques années a eu lieu l'inauguration du collège des Buttes, projet pharaonique certainement très cher à l'entretien; heureusement un peu plus tard la Municipalité a établi un projet d'ailleurs bientôt terminé, celui de la Barcarolle, répondant certainement mieux aux critères d'économicité. Il pense que la Municipalité doit avoir à cœur de montrer à la population que son argent est dépensé à bon escient. Il requiert une gestion plus attentive et meilleure que cela ne fut le cas précédemment.

M. Hochstrasser demande une transparence totale à propos du taux d'imposition pour les rollois. Il estime qu'il faut que la taxe au sac soit compensée par une baisse de ce taux. Il relève ensuite que la bibliothèque du Château est magnifique et il aimerait que les élèves et les habitants de la région puissent en profiter sous forme de visite. Il poursuit, au nom des habitants de la rue Auguste Matringe, sur le sujet des travaux qui ont eu lieu au début des vacances d'été; le début de la rue a été cassé et mal refait et il aimerait recevoir des explications à ce propos. Pour le petit chemin qui relie Auguste Matringe aux Uttins, toujours rien de fait. Beaucoup d'élèves pourraient emprunter ce raccourci si un petit pont était construit.

M. Peter, à propos de l'intervention de M. Hochstrasser sur le taux d'imposition, souligne qu'en page 2 du rapport de la Cofin il est précisé «l'effet d'une baisse d'impôt aurait une lourde conséquence pour la commune...».

M. Veyrassat estime que le questionnaire sur l'intégration des étrangers élaboré par la Cocise et la Commune qui a été diffusé auprès de la population rolloise est une bonne initiative, et il aimerait être tenu informé de son résultat après dépouillement.

Mme Byrne Garelli explique que la commission est en train de dépouiller les résultats, et lors du conseil de novembre les résultats en seront présentés par Mme Guisan.

M. Echenard confirme que bien des courriels ont été reçus par le service technique à propos des travaux à la rue Auguste Matringe mais il faut savoir qu'il s'agit d'une zone 30 km/h et que le trottoir a été abaissé pour obtenir le ralentissement des voitures qui doivent presque franchir au pas le passage piétons qui permet de relier l'école du Maupas. Le tapis définitif a été posé au début septembre et l'effet ralentisseur est atteint car avec ce nouveau plateau, les voitures doivent impérativement rouler au pas.

Mme Ehrwein Nihan, également habitante de la rue Auguste Matringe, félicite la Municipalité car la circulation est effectivement ralentie et le but est donc atteint.



M. Hay intervient à propos de la Grand Rue et du recours reçu au sujet du parking avant, pendant et après les travaux prévus. Il pense que les discussions entre les 2 parties sont forcément empreintes d'une charge émotionnelle ne facilitant pas le dialogue. Les conseillers ne sont pas là juste pour défendre une idée mais également pour le bien commun. Peut-être qu'une nouvelle tentative de discussion entre le recourant et la Municipalité, avec l'assistance de médiateurs issus du Conseil, pourrait être fructueuse et faire avancer les travaux. Il soumet cette proposition à la Municipalité

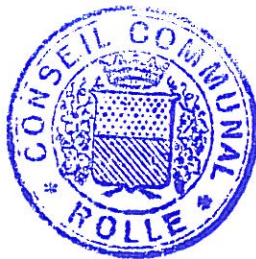
M. Goël remercie M. Hay pour sa proposition, et sachant qu'il préfère éviter le recours aux avocats et aux procédures longues, il est à disposition pour trouver une solution avec toutes personnes intéressées à régler cette problématique.

La Présidente clôt la séance à 21h45 et donne rendez-vous aux conseillers le 13 novembre 2012 à 19h30.

Au nom du Conseil communal



Florence FRIES
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire